



Erreur vol d'une statue appartenant à un musée

Par Visiteur

Mon amie étant en Côte d'ivoire avec sa mère et de nationalité française toutes les deux, ont été accusées à tort d'avoir volé une statue appartenant à un musée à Abidjan. Apparemment, le directeur de ce musée n'est pas clair car il me demande 6350 euros pour les libérer sinon elles seront jugées et risquent 5 ans de prison. Que puis-je faire pour les sortir de cette situation car je ne peux payer la somme qu'il me demande.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon amie étant en Côte d'ivoire avec sa mère et de nationalité française toutes les deux, ont été accusées à tort d'avoir volé une statue appartenant à un musée à Abidjan. Apparemment, le directeur de ce musée n'est pas clair car il me demande 6350 euros pour les libérer sinon elles seront jugées et risquent 5 ans de prison. Que puis-je faire pour les sortir de cette situation car je ne peux payer la somme qu'il me demande.

Cordialement,

Effectivement, cela n'est pas du tout clair. C'est le procureur de la république ivoirien qui dispose seul du pouvoir de poursuivre un non un prévenu.

En l'état actuel des choses, et l'accusation n'a pas les preuves de la culpabilité de votre amie, il vaut mieux attendre le déroulement de la procédure ivoirienne. Il n'est en effet pas du tout sûr que votre amie soit effectivement poursuivie.

Par la suite, si votre amie est mise en examen ou même poursuivie devant une juridiction pénale, il faudra prendre un avocat ivoirien.

Très cordialement.